

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04 13 31 22 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Plan de communication et promotion de la Halle de producteurs « Terre de Provence » sur le parking-relais de la gare de la Barasse à Marseille (11ème).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) du Pays d'Arles entend construire, en partenariat avec le Département et la Chambre d'agriculture, une politique agricole et alimentaire au service d'une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous en rapprochant l'ensemble des acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs, et partenaires socioéconomiques.

Depuis 10 ans, la Chambre d'agriculture organise sur le site du Pays d'Aix à Plan de Campagne (plus grande zone commerciale d'Europe) les « Halles Terre de Provence », un marché de producteurs sur un mode de vente directe en demi-gros. Ce dispositif permet aux consommateurs d'acheter des produits à un tarif attractif qui garantit à la fois une bonne rémunération pour le producteur et une meilleure accessibilité de ces produits pour les ménages à faibles ressources. Chaque année 100 000 visiteurs achètent un panier moyen de 40 euros pour 17 kg de marchandises en moyenne.

A la lumière de cette expérience, la Métropole propose, dans le cadre du plan d'actions du PAT, de dupliquer sur l'ensemble de son territoire ce concept de halle de producteurs en demi-gros. L'avantage pour le consommateur est de pouvoir acheter des produits de qualité à un prix inférieur de 20 % à ceux pratiqués dans le circuit GMS et pour le producteur d'obtenir une marge supérieure du fait de la vente directe et un temps consacré à la vente étalé sur seulement deux heures.

Un premier projet a été essaimé fin mai 2020 par la Métropole, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, sur le parking-relais de la gare de la Barasse, à Marseille 11^e. Ce marché, ouvert tous les jeudis de 17h à 19h, de début juin à fin octobre, offre une gamme très complète de fruits et légumes locaux, viandes, œufs, pain, miel, huiles et autres fleurons du terroir provençal. Ce projet étant lancé pour la première fois à Marseille, il nécessite une promotion importante pour être connu de la population. Un plan de communication est donc décliné sur toute la phase du projet, à la fois en terme de signalétique, de publicité et de plan média.

Compte tenu de l'intérêt économique, social et environnemental de ce type de mise en marché, il vous est proposé de financer le plan de communication de ce projet de Halle à la Barasse, comprenant plan média, signalétique et animation, à hauteur de 40 %, soit 25 000 € sur un coût global de 53 000 €(Dossier AC-014414).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL